

L'ARTICLE JOUISSANCE DE L'ENCYCLOPEDIE

Tome VIII, p. 889 (publié en 1765)

JOUISSANCE, s. f. (*Gram. & Morale*) jouir, c'est connoître, éprouver, sentir les avantages de posséder : on possède souvent sans jouir. A qui sont ces magnifiques palais ? qui est-ce qui a planté ces jardins immenses ? c'est le souverain ; qui est-ce qui en jouit ? c'est moi.

Mais laissons ces palais magnifiques que le souverain a construits pour d'autres que lui, ces jardins enchanteurs où il ne se promène jamais, & arrêtons-nous à la volupté qui perpétue la chaîne des êtres vivans¹, & à laquelle on a consacré le mot de *jouissance*.

Entre les objets que la nature offre de toutes parts à nos desirs, vous qui avez une ame, dites-moi, y en a-t-il un plus digne de notre poursuite, dont la possession & la *jouissance* puissent nous rendre aussi heureux, que celles de l'être qui pense & sent comme vous, qui a les mêmes idées, qui éprouve la même chaleur, les mêmes transports, qui porte ses bras tendres & délicats vers les vôtres, qui vous enlace, & dont les caresses seront suivies de l'existence d'un nouvel être qui sera semblable à l'un de vous, qui dans ses premiers mouvemens vous cherchera pour vous serrer, que vous éleverez à vos côtés, que vous aimerez ensemble, qui vous protégera dans votre vieillesse, qui vous respectera en tout tems, & dont la naissance heureuse a déjà fortifié le lien qui vous unissoit ?

Les êtres brutes, insensibles, immobiles, privés de vie, qui nous environnent, peuvent servir à notre bonheur ; mais c'est sans le savoir, & sans le partager : & notre *jouissance* stérile & destructive qui les altere tous,

¹ L'idée d'une chaîne des êtres remonte indirectement à Platon, et surtout au néo-platonisme. On la trouve nettement formulée dans *l'Essai sur l'Homme* de Pope (1733) et c'est une notion fondamentale du système de Leibniz. Voltaire s'en est moqué dans le *Dictionnaire philosophique*, article CHAÎNE DES ETRES CREEES (1764) : « La première fois que je lus Platon, et que je vis cette gradation d'êtres qui s'élèvent depuis le plus léger atome jusqu'à l'Être suprême, cette échelle me frappa d'admiration ; mais l'ayant regardée attentivement, ce grand fantôme s'évanouit, comme autrefois toutes les apparitions s'enfuyaient le matin au chant du coq. [...] Cette chaîne, cette gradation prétendue n'existe pas plus dans les végétaux et dans les animaux ; la preuve en est qu'il y a des espèces de plantes et d'animaux qui sont détruites. Nous n'avons plus de murex. Il était défendu de manger du griffon et de l'ixion ; ces deux espèces ont disparu de ce monde, quoi qu'en dise Brochart : où donc est la chaîne ? » Diderot réinterprète radicalement la notion de chaîne, non plus chaîne théologique des êtres *créés*, mais chaîne biologique des êtres *vivants*, sur laquelle il appuie son matérialisme.

n'en reproduit aucun.

S'il y avoit quelque homme pervers qui pût s'offenser de l'éloge que je fais de la plus auguste & la plus générale des passions, j'évoquerais devant lui la Nature, je la ferois parler, & elle lui diroit. Pourquoi rougis-tu d'entendre prononcer le nom d'une volupté dont tu ne rougis pas d'éprouver l'attrait dans l'ombre de la nuit ? Ignores-tu quel est son but & ce que tu lui dois ? Crois-tu que ta mere eût exposé sa vie pour te la donner, si je n'avois pas attaché un charme inexprimable aux embrassemens de son époux ? Tais-toi, malheureux, & songe que c'est le plaisir qui t'a tiré du néant.

La propagation des êtres est le plus grand objet de la nature. Elle y sollicite impérieusement [889b] les deux sexes, aussi tôt qu'ils en ont reçu ce qu'elle leur destinoit de force & de beauté. Une inquiétude vague & mélancholique les avertit du moment ; leur état est mêlé de peine & de plaisir. C'est alors qu'ils écoutent leurs sens, & qu'ils portent une attention réfléchie sur eux-mêmes. Un individu se présente-t-il à un individu de la même espece & d'un sexe différent, le sentiment de tout autre besoin est suspendu ; le cœur palpite ; les membres tréssaillent ; des images voluptueuses errent dans le cerveau ; des torrens d'esprits² coulent dans les nerfs, les irritent, & vont se rendre au siège d'un nouveau sens qui se déclare & qui tourmente. La vûe se trouble, le délire naît ; la raison esclave de l'instinct se borne à le servir, & la nature est satisfaite.

² Diderot emprunte cette notion d'esprits à la physiologie cartésienne : « Pour ce qui est des parties du sang qui pénètrent jusqu'au cerveau, elles n'y servent pas seulement à nourrir et entretenir sa substance, mais principalement aussi à y produire un certain vent très subtil, ou plutôt une flamme très vive et très pure, qu'on nomme les *Esprits animaux*. » (Descartes, *Traité de l'Homme*, publié en 1664, *Œuvres philosophiques*, t. I, éd. F. Alquié, Garnier, p. 388.)

Pour Descartes, les nerfs sont des tuyaux, et les esprits qui les parcourent des émanations du sang : « Or, à mesure que ces esprits entrent dans les concavités du cerveau, ils passent de là dans les pores de sa substance, et de ces pores dans les nerfs ; où selon qu'ils entrent, ou même seulement tendent à entrer, plus ou moins dans les uns que dans les autres, ils ont la force de changer la figure des muscles en qui ces nerfs sont insérés, et par ce moyen de faire mouvoir tous les membres. Ainsi que vous pouvez avoir vu, dans les grottes et les fontaines qui sont aux jardins de nos Rois, que la seule force dont l'eau se meut, en sortant de sa source, est suffisante pour y mouvoir diverses machines, et même pour les y faire jouer de quelques instruments, ou prononcer quelques paroles, selon la diverse disposition des tuyaux qui la conduisent. Et véritablement l'on peut fort bien comparer les nerfs de la machine que je vous décris aux tuyaux des machines de ces fontaines » (Descartes, *op. cit.*, pp. 389-390).

Mais les esprits de Diderot sont des esprits subversifs, non pas les agents du cerveau, mais les contradicteurs de la raison...

C'est ainsi que les choses se passoient à la naissance du monde³, & qu'elles se passent encore au fond de l'ancre du sauvage adulte.

Mais lorsque la femme commença à discerner⁴ ; lorsqu'elle parut mettre de l'attention dans son choix, & qu'entre plusieurs hommes sur lesquels la passion promenoit ses regards, il y en eut un qui les arrêta, qui put se flatter d'être préféré, qui crut porter dans un cœur qu'il estimoit l'estime qu'il faisoit de lui-même, & qui regarda le plaisir comme la récompense de quelque mérite. Lorsque les voiles que la pudeur jetta sur les charmes laisserent à l'imagination enflammée le pouvoir d'en disposer à son gré, les illusions les plus délicates concoururent avec le sens le plus exquis pour exagérer le bonheur ; l'ame fut saisie d'un enthousiasme presque divin ; deux jeunes cœurs éperdus d'amour se vouerent l'un à l'autre pour jamais, & le ciel entendit les premiers serments indiscrets⁵.

Combien le jour n'eut-il pas d'instans heureux, avant celui où l'ame tout entiere chercha à s'élancer & à se perdre dans l'ame de l'objet aimé ! On eut des *jouissances* du moment où l'on espéra.

Cependant la confiance, le tems, la nature & la liberté des caresses, amenerent l'oubli de soi-même ; on jura après avoir éprouvé la dernière ivresse, qu'il n'y en avoit aucune autre qu'on pût lui comparer ; & cela se trouva vrai toutes les fois qu'on y apporta des organes sensibles & jeunes, un cœur tendre & une ame innocente qui ne connût ni la méfiance, ni le remors⁶.

³ Allusion discrète au péché originel ?

⁴ Discerner est ici pris absolument : avoir du discernement. « DISCERNER, signifie aussi faire la différence d'une chose d'avec une autre. La foiblesse de la raison humaine empêche souvent de *discerner*, de séparer le vrai d'avec le faux, le bon d'avec le mauvais. » (Dictionnaire de Trévoux, article DISCERNER.)

⁵ *Les Serments indiscrets* est le titre d'une comédie de Marivaux, représentée pour la première fois en 1732. Un serment indiscret est un serment engagé à la légère, sans discernement. « Dans la première acception, l'*indiscret* est celui qui ne sait pas garder le secret [...]. Dans la seconde acception *indiscret* signifie celui qui manque par imprudence, & par étourderie. C'est un *indiscret*, une *indiscrete*. Alors ce terme s'applique aux choses et aux actions qui ne sont pas accompagnées de prudence ; dans lesquelles nous manquons par étourderie ou par faux jugement. » (Dictionnaire de Trévoux, article INDISCRET.)

Diderot développera cette idée dans *Jacques le Fataliste* : « Le premier serment que se firent deux êtres de chair, ce fut au pied d'un rocher qui tombait en poussière ; ils attestèrent de leur constance un ciel qui n'est pas un instant le même, tout passait en eux et autour d'eux, et ils croyaient leurs cœurs affranchis de vicissitudes. O enfants toujours enfants ! »

⁶ Le texte de l'article JOUISSANCE ressemble à un passage de l'épître dédicatoire du *Père de famille* que Diderot dut supprimer à la demande de la destinataire, la princesse de Nassau-Sarrebruck. On peut lire ce passage dans deux copies manuscrites conservées à la Bibliothèque nationale avec les papiers de Malesherbes (voir J. Proust, *Diderot et l'Encyclopédie*, pp. 306-307, note 54, et DPV VII 577, note 1).

JOUISSANCE, (*Jurisprud.*) est ordinairement synonyme de *possession* ; c'est pourquoi l'on dit communément *possession & jouissance* ; cependant l'on peut avoir la possession d'un bien sans en jouir. Ainsi la partie saisie possède jusqu'à l'adjudication, mais elle ne *jouit* plus depuis qu'il y a un bail judiciaire exécuté.

Jouissance se prend donc quelquefois pour la perception des fruits.

Rapporter les *jouissances*, c'est rapporter les fruits. Ceux qui rapportent des biens à une succession, sont obligés de rapporter aussi les *jouissances* du jour de l'ouverture de la succession ; le possesseur de mauvaise fois est tenu de rapporter toutes les *jouissances* qu'il a eues. Voyez FRUIT, POSSESSEURS, POSSESSION, RESTITUTION. (A)